

Votre interlocuteur :

Jean-François CIMETIERE - Directeur adjoint
jfcimetiere@grandlyon.org
Tel : 04 78 95 70 03

Fédération Française des Motards en Colère
Antenne du Rhône
Monsieur David THOMAS
19 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon

Objet Aménagement Zac du Puy d'or

Nos Ref. VTP/JFC/EB

Pièces
jointes

Monsieur,

Nous nous sommes rencontrés le 3 avril dernier, concernant les aménagements installés le long de la voie du Puy d'Or à Limonest.

En effet des dispositifs de bornes en granit de 0,30 x 0,30 de section, sur une hauteur de 0,50 cm, ont été installés tous les 3,10 m environ, afin d'empêcher le stationnement de véhicules. Ces bornes sont apparues comme extrêmement dangereuses par vos adhérents, en cas de chutes de deux roues motorisées, pouvant entraîner des chocs violents des pilotes et/ou des passagers.

La Direction de la Voirie, a convenu de cette dangerosité, bien que la vitesse soit limitée à 50 km/h, sur cette chaussée.

Une proposition a été suggérée, consistant à accrocher sur ces bornes granit, une lisse en demi-rondin de bois, tout le long de la chaussée, afin d'amortir la chute des personnes en cas d'accident.

L'analyse technique de cette solution fait apparaître plusieurs difficultés :

- La portée entre 2 bornes (3,00 m et 3,50 m à certains endroits), nécessite de renforcer la lisse par la pose d'un appui intermédiaire, dont la fixation n'est pas aisée.
- La fixation difficile à mettre en œuvre dans la borne granit : risque d'éclatement de la pierre, fixation devant résister à des pressions importantes.
- Les parements éclatés des bornes, générant un alignement peu correct, obligeant à des adaptations particulières pour chaque borne.
- La largeur de la voie plus conforme aux obligations TCL.
- 1 100 mètres de glissières, soit un entretien qui pourrait s'avérer coûteux.

Aussi, nous vous soumettons une autre solution, en vous proposant de supprimer les bornes granit tout le long de la voie, de terrasser la noue enherbée de façon à créer une dénivellation de l'ordre de 15 cm, devant empêcher les stationnements sauvages des véhicules.

Nous compléterions le dispositif avec la pose de panneaux de signalisation verticale, interdisant le dit stationnement.

Vous voudrez bien m'indiquer votre appréciation sur cette proposition, que nous pourrions mettre en œuvre dans les meilleurs délais (courant de l'été 2014).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Catherine DAVID

A handwritten signature in blue ink that reads "David". The signature is stylized with a large, sweeping loop at the beginning and a horizontal line underneath the name.

Directrice de la Voirie